

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026

S@INT LUC 2026 - Formulaire web

DEMANDE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : _____

E-MAIL : _____

Vous êtes :

☐ PARTICULIER

☐ GRILLEUR

☐ AUTRE PROFESSIONNEL

EMPLACEMENT SOUHAITÉ

Si vous souhaitez être certain de pouvoir garer votre véhicule auprès de votre emplacement, réservez la longueur du véhicule en plus du stand.

METRAGE SOUHAITÉ : _____ mètres

Premier choix : _____

Deuxième choix : _____

Indiquez le nom de la rue correspondant à votre demande :

(Plan disponible au dos de cette feuille)

RP : Rue de Paris *

MP : Grande rue vers Maison de Pays *

RI : Rue de l'Industrie

CF : Grande rue vers Champ de Foire *

RD : Rue de Domfront

CB : Cyberbase

BM : Boulevard du Midi *

LL : Rue Léon Lelièvre *

* Précisez le côté de la rue souhaité :

Côté PAIR

Côté IMPAIR

INSCRIPTIONS PAR COURRIER : JOINDRE UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ ET UNE LETTRE TIMBRÉE POUR LE RETOUR
PROFESSIONNELS : JOINDRE À LA DEMANDE JUSTIFICATIF D'ACTIVITÉ, COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ ET DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

Le délai de traitement d'une demande incomplète sera plus long

ATTESTE SUR L'HONNEUR NE PAS PARTICIPER À 2 AUTRES MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE.

ARTICLE R321-9 DU CODE PENAL, modifié par le DÉCRET N° 2009-16 DU 7 JANVIER 2009 ART.3 :

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre : 2° pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'EXPOSER, DE PRÉSENTER OU DE VENDRE DES ANIMAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC LE JOUR DE LA SAINT LUC.

ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS A LA RÉSERVATION :

- 2€/ML PAR LOGEMENT SUR TINCHEBRAY BOCAGE JUSQU'À 4M ; 4€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE
- 4€/ML POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE
- 7€/ML POUR LES GRILLEURS

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

SIGNATURE

PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATEUR DE L'ÉVÉNEMENT

NE RIEN INSCRIRE ICI



MAIRIE DE TINCHEBRAY BOCAGE
02.33.66.60.13 | mairie@tinchebray.fr

ACCORD DE RÉSERVATION

Métrage accordé : _____ mètres

☐ HABITANT TINCHEBRAY BOCAGE ☐ EXTÉRIEUR ☐ GRILLEUR

RÈGLEMENT _____ €

Mode de règlement : ☐ CHÈQUE ☐ ESPÈCES (appoint obligatoire)

IMPORTANT : Ce document est à présenter au placier à votre installation et aux personnes de l'organisation lors du contrôle. Vous devez vous mettre en place impérativement avant 7 heures du matin. Passé l'heure, l'emplacement sera redistribué.

Cachet et Visa de l'agent

**Point O**

**Carrefour Market**

**Maison de Pays**

**Mairie de Tinchebray**

**Salle du Colys'haie**

**Champ de Foire**

**RP : Rue de Paris***

**MP : Grande rue vers Maison de Pays***

**RI : Rue de l'Industrie**

**CF : Grande rue vers Champ de Foire***

**RD : Rue de Domfront**

**CB : Cyberbase**

**BM : Boulevard du Midi***

**LL : Rué Léon Lelièvre***

